



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 A CAUSSADE

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (Président), BROENS Geneviève, BULFONI Hervé, CALMETTES Jacques, COUDERC Anne-Marie (représentant Patrick SUDRES), COUSTEILS Jacques (représentant Gilles VALETTE), DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DE GRANDE Martine (représentant François BONHOMME), DURAND Daniel, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, IORDANOFF Cécile (représentant Cécile BASTIÉ), JEANJEAN Claude, JOUANY Claude (représentant Nicole CASTEX), LAFON Cécile, MASSAT André, PAGES Yves, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SOULIÉ Jacques, TILLON Georgette, TOURREL Pierre (représentant Maurice CORRECHER), TSCHOCKE Christian, VALETTE Christian (représentant Guy ROUZIÈS), VIROLLE Alain.

Étaient absents excusés : MM. ALBERT Jean-Paul, BONHOMME François, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, ROUZIÈS Guy, VALETTE Gilles.

Étaient également présents : MM. DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 octobre 2015

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M. JEANJEAN Claude est désigné secrétaire de séance.

3- Ressources humaines : renouvellement de contrat fin 2015 du poste de chargé de mission Énergies/Climat :

Il est proposé de renouveler ce contrat à durée déterminée occupé par M. BIRLINGER Julien, dans la mesure où la mission Plan Climat du PETR PMQ a été reconduite dans le cadre de deux dispositifs pour lesquels le PMQ est retenus :

- *Convention COTEC (Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat) avec l'ADEME, pour animer le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du PMQ pour 2016-2018.*
- *Appel à projet national TEP CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), pour lequel le PMQ a été retenu pour 2016-2017 par le Ministère de l'écologie DD.*

Le financement de ce poste est donc de 80 % (via l'ADEME) pour les 3 années à venir.

À l'issue de ce renouvellement de 13 mois ½ proposé, M. Birlinger aura effectué 6 ans en contrat à durée déterminée au sein du PMQ.

M.HERVIOU Max a précisé que M.BIRLINGER était une personne aimable et compétente avec laquelle on avait plaisir à travailler.

4- Organigramme thématique actualisé du PETR du Pays Midi-Quercy

Voir en pièce jointe à l'invitation l'organigramme thématique du Pays MQ (nov 2015).
Il a été précisé en séance les « nouveautés 2015 » de cet organigramme avec notamment la création des missions Plateforme rénovation habitat et Pôle pleine nature Gorges de l'Aveyron.

5- Information sur le SDCI 82

M.MAFFRE a participé à la réunion de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale) du 16/10/2015, en tant que représentant du collège « des syndicats mixtes et syndicaux de communes ».

Une information générale sur le projet de SDCI (schéma départemental de coopération intercommunal) présenté lors de cette réunion a été faite en séance.

Dans cette proposition de SDCI, le PETR du PMQ n'est pas directement touché (périmètre inchangé).

La principale proposition impactant le territoire MQ est la fusion entre les communautés de communes Quercy-Vert et Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

La date butoir pour produire l'arrêté préfectoral portant SDCI est le 30/03/2016.

M.PEZOUS a précisé que le Préfet considère que le PETR est l'ancrage fondamental du Quercy-Vert et a donc proposé la fusion du Quercy-Vert avec la CC TVA ;

- *Voir en annexe du document d'appui en pages 15 à 21 "Extraits du SDCI 82" présenté en SDCI du 16/10/15.*

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- "Construction" du PETR : Projet de développement durable de territoire du Pays Midi-Quercy :

- ✕ *Information sur l'élaboration et le contenu du projet de territoire, conférence des maires, CDT, ...*

Dans un contexte contraint en termes de délais, le PETR a souhaité construire le projet de développement durable de territoire en s'appuyant en partie sur la Société Publique Locale ARPE Midi-Pyrénées pour la rédaction et l'animation de réunions de concertation sur le projet, mais aussi pour l'inscrire dans une démarche de développement durable.

Les nombreuses études et ressources déjà disponibles à l'échelle du PETR ont été capitalisées pour construire le projet.

Le projet a donc été bâti en 6 mois au travers des grandes étapes suivantes :

- août 2015 : capitalisation de l'ensemble des ressources documentaires pour rédiger le projet de diagnostic territorial de développement durable ;
- 25 septembre : réunion du Bureau du PETR et réunion de l'équipe technique du PETR pour compléter et valider le diagnostic, recueillir les premières attentes des élus vis-à-vis du projet ;
- 13 et 23 octobre : entretiens avec les Directeurs généraux des services ou élus des 4 intercommunalités pour mieux identifier leurs activités et attentes vis-à-vis du projet de territoire et articulation avec le PETR ; réunion avec l'équipe du PETR sur la stratégie ;
- 6 novembre : réunion avec le Bureau du PETR sur la stratégie et l'articulation PETR / intercommunalités ; réunion avec le conseil de développement du territoire sur le diagnostic et la stratégie ;

- 4 décembre : réunion commune du Bureau et du conseil de développement du territoire sur le pré-projet de territoire ;
- **15 décembre : présentation du projet pour avis en conférence des Maires et au conseil de développement territorial ;**
- 18 décembre : délibération du conseil syndical du PETR sur le projet de territoire ;
- Début 2016 : délibération des intercommunalités sur le projet de territoire.

M.MAFFRE a évoqué la première réunion de la Conférence des Maires du Pays MQ qui a réuni plus de 60 personnes, et 35 communes représentées.

Il a lu l'édito (page 2 du document principal) du Projet de DD de territoire qui constitue l'ambition politique que les membres du Bureau du PETR ont voulu donné à ce Projet de territoire. Il a rappelé qu'il s'agit de ne pas travailler que pour soi mais bien pour notre avenir collectif en MQ.

Il a insisté sur les objectifs de la coopération, mutualisation et d'anticipation de ce Projet de territoire, en particulier grâce à une ingénierie territoriale forte et complémentaire. L'inscription du Projet de territoire dans les objectifs du développement durable est une suite logique de ce qu'a toujours porté le Pays MQ depuis des années.

M.CALMETTES Jacques a également évoqué le renouvellement en cours des membres du Conseil de développement, afin que les membres du Comité syndical n'hésitent pas à le relayer et à inciter des « vocations » dans leurs communes. (ci-joint la liste actuelle des candidatures reçue et voir le dépliant distribué en séance).

✱ *Délibération sur le projet de territoire :*

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Approbation du Projet de développement durable de territoire 2015-2020 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le PETR du PMQ est soumis à des obligations règlementaires précisées dans l'article 79 de la loi N° 2014-58 du 27 janv 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Dans ce cadre, Monsieur le Président précise qu'à l'Article L. 5741-2 il est évoqué l'élaboration d'un Projet de territoire : « Dans les 12 mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore **un projet de territoire** pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération communale (EPCI) qui le composent. Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR.

Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou pour leur compte, par le PETR.... ».

Monsieur le Président rappelle qu'une mission d'accompagnement à l'élaboration du Projet de territoire a été confiée à la SPL ARPE MP, à laquelle le PETR est actionnaire, pour notamment l'inscrire dans une démarche de développement durable.

L'élaboration de ce projet de développement durable de territoire a été concentrée sur le 2^{ème} semestre 2015, dans la mesure où plusieurs études et concertations avaient été menées depuis 2 ans qui ont été capitalisées, pour construire le projet.

Monsieur le Président présente le contenu du Projet de territoire 2015-2020 qui se compose d'un document principal, « **Le projet de développement durable de territoire 2015-2020** », qui retrace principalement, la démarche de construction du projet, les principaux enseignements du diagnostic, la stratégie de développement durable du territoire pour la période 2015-2020, les chantiers à conduire par le PETR et les EPCI pour mettre en œuvre le projet et de 3 annexes qui développent certains aspects du document principal :

Annexe 1 : Le diagnostic de développement durable

Annexe 2 : Les chantiers

Annexe 3 : La démarche de développement durable.

Monsieur le Président précise que la Conférence des Maires du Pays MQ a été réuni le 15 décembre

pour soumettre pour avis le projet de développement durable de territoire du PMQ.
De même le Conseil de développement territorial du Pays MQ a été réuni le 15 décembre pour soumettre pour avis le projet de développement durable de territoire du PMQ.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents, le Comité syndical :

- **APPROUVE** le projet de développement durable de territoire 2015-2020 du Pays MQ présenté
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération

- Voir en pièce jointe à la convocation (pour les membres du Comité syndical non maire, car les maires ont reçu le document avec l'invitation pour la Conférence des Maires du 15/12/2015), le document principal « Projet de développement durable de territoire 2015-2020 du PMQ » et/ou ses 3 annexes diffusés par courriel via Wetransfer.

2- Contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy :

✱ *Document cadre validé en CP du Conseil Régional de Midi-Pyrénées du 16/11/15*

❖ Rappel du contexte et des principes de cette nouvelle contractualisation :

Le Conseil Régional MP a souhaité renouveler rapidement la contractualisation territoriale (ex convention territoriale) dans le cadre d'un Contrat Régional Unique d'abord signé pour une période de 3 ans (2015-2017), qui sera renouvelé dans des conditions différentes, suite à la fusion avec le Languedoc Roussillon.

Le président du PETR du PMQ a manifesté par un courrier au Président Malvy en mai 2015, le souhait du PETR du PMQ de contractualiser en 2015 sur le périmètre actuel du PMQ avec le CR MP et le Conseil Départemental.

Les modalités d'interventions du CR MP ont été confirmées en Commission Permanente de mai 2015. Elles mettent en exergue la volonté de soutenir en priorité les projets à maîtrise d'ouvrage supra communautaire et communautaire et les projets communaux bénéficiant de fonds de concours communautaire.

Pour les projets publics des territoires ruraux et de montagne, la Région soutiendra **prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est communautaire.**

Hormis les projets relevant du CPER 2014/2020 et disposant à ce titre de critères spécifiques, le taux d'intervention de la Région variera de 15% à 35% en fonction du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal agrégé de l'EPCI.

- **Disposition commune à l'ensemble des contrats régionaux :** Si une maîtrise d'ouvrage communautaire n'est pas possible et dans l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage communale pour des raisons dûment justifiées, **l'aide de la Région serait désormais conditionnée à l'apport d'un fonds de concours communautaire** au moins équivalent à l'aide de la Région et modulée en fonction de la combinaison du potentiel financier (20%), de l'effort fiscal (20%) et du revenu imposable moyen par habitant (60%) de la Commune concernée.

Ces critères ne s'appliquent pas aux projets suivants qui disposent de critères d'intervention spécifiques :

- rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics ouverts au public,
- requalification dans le cadre de «projets concertés et portés par les intercommunalités »
- , habitat, multiservices ruraux, dispositifs de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées », Maisons de santé pluridisciplinaires.

❖ Validation du CRU PMQ et signature officielle le 17/12/2015

Le document cadre de contractualisation appelé donc « Contrat Régional Unique du Pays MQ » a été officiellement validé en Commission Permanente du CR MP du 16/11/2015.

Une signature officielle de tous les « CRU de MP » a eu lieu le 17 déc 2015 à 15h30 au CR MP en présence de M.MALVY, pour lequel c'était sa dernière réunion publique en tant que Président de Région MP.

M.MAFFRE accompagné de M.CALMETTES et M.DARBOIS se sont donc rendu à cette cérémonie de signature des 33 « CRU » de Midi-Pyrénées.

M.MAFFRE a souligné le nouveau mode d'intervention de la Région privilégiant les projets intercommunaux qui va impliquer de revoir notre façon de porter les projets structurants sur nos territoires.

De plus il a insisté sur le délai court de ce nouveau Contrat (2015-2017 dans un premier temps) qui doit nous inciter à concentrer nos demandes sur les 2 ans à venir car ensuite cela risque d'être plus aléatoire.

✱ *Programme opérationnel 2015 validé en CP du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et planning pour la programmation 2016 :*

Le programme opérationnel 2015 du CRU PMQ a également été présenté et validé en Commission Permanente du CR MP du 18/11/2015.

Le Conseil Départemental devrait présenter cette programmation début 2016. Il a d'ores et déjà validé en DM (Décision Modificative) du 30/11/2015 le principe de signer les CRU au côté du Conseil régional.

➤ *Voir en annexe du document d'appui en pages 22 à 23 "Programmation 2015" validée en CP du CR MP du 16/11/15.*

Le planning pour la programmation 2016 devrait être le suivant:

- Remontée des fonds de dossiers via EPCI et/ou PETR avant fin mars 2016.
- Pré-instruction technique et Comité technique avec partenaires en avril –mai
- Comité territorial de validation en juin
- Validation en CP du Conseil Régional et CD 82 en juillet 2016.

3- Programme européen LEADER Midi-Quercy

✱ *Clôture du programme LEADER IV (2007-2013) : information sur les soldes réalisés*

Le 04 aout 2008, Monsieur le Préfet de Région de Midi-Pyrénées nous informait que la candidature LEADER PMQ avait été retenue par le Comité Régional de Sélection LEADER et qu'une enveloppe de 1 806 755 € était attribuée. Cette enveloppe financière permettait ainsi de mettre en œuvre notre stratégie avec comme priorité ciblée retenue « L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en Pays Midi-Quercy » via un Plan d'actions de développement territorial pour la période 2007/2013.

La convention tripartite liant le GAL (Groupe d'Action Locale), en l'occurrence le SM PMQ, avec l'Autorité de Gestion (DRAAF) ainsi que l'Organisme Payeur (ASP) a été signée le 18 mai 2009. Ce qui a permis à partir de cette date de programmer des opérations réalisées sur le territoire PMQ.

Soit une programmation totale en cumulé depuis 2009 de **114 opérations** représentant un coût global de 6 757 757 € et un montant de LEADER de **1 958 373 €** soit plus de 108% de l'enveloppe globale dédiée au Midi-Quercy. Cette sur-programmation a été conseillée par la DRAAF pour anticiper les sous-réalisations de certaines opérations libérant ainsi un peu de FEADER.

Sur les 114 opérations validées en Comité de Programmation, 3 opérations ont été déprogrammées car abandonnées par les porteurs de projet et 7 opérations ont été instruites

mais n'ont pas abouti à un paiement (pour des raisons diverses d'inéligibilité de tout ou partie des dépenses réalisées).

À ce jour, l'Organisme Payeur (l'ASP) a procédé à la liquidation de 104 dossiers représentant **1 702 380 € de FEADER, soit un peu plus de 94 % de l'enveloppe attribuée.**

Sur ces 104 dossiers :

89 dossiers relèvent des mesures 411 et 413 pour 1 280 914 € (77%)

8 dossiers relèvent de la mesure 421 Coopération pour 67 686 € (3 %)

7 dossiers relèvent de la mesure 431 Animation Gestion du Programme pour 353 780 € (20 %)

M.MAFFRE et M.DARBOIS ont également évoqué certaines désillusions de porteurs de projets culturels essentiellement qui ont vu le paiement du solde en deçà de ce qui avait été programmé pour des raisons d'inéligibilité de certaines dépenses constatées à postériori.

Il faudra donc pour le prochain programme LEADER V faire encore plus preuve de pédagogie et de prévenance auprès des porteurs de projets potentiels.

✱ **LEADER V (2014-2020) :**

❖ Information sur l'avancement du conventionnement avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'ASP

Le CR MP a validé en Commission Permanente du 18/11/2015, la convention tripartite type de mise en œuvre du programme LEADER entre les GAL, l'autorité de gestion (le CR MP) et l'autorité de paiement (l'ASP).

Une première réunion technique entre les services de la Région et le PETR (structure porteuse du GAL) a eu lieu le 03 déc 2015, permettant de préciser les attendus précis de l'autorité de gestion et de paiement.

L'objectif est d'arriver à un document technique validé en janv-2016 afin de pouvoir le soumettre rapidement à la signature des élus.

En conclusion, il semble difficile d'imaginer une signature officielle de la convention LEADER avant février ou mars 2016 et donc une capacité de programmer en suivant pour le GAL.

Il est donc envisagé de réunir fin janvier/début février le Comité de programmation LEADER PMQ afin de l'installer et notamment de valider le règlement intérieur.

❖ Délibération sur le Programme LEADER 2014-2020 :

Dans le cadre de l'évaluation du programme LEADER IV MQ, il avait été demandé par certains membres privés du Comité de programmation, qui participent donc bénévolement, de pouvoir rembourser les frais de déplacements occasionnés. Ces frais seront intégrés dans les dépenses d'animation du programme, qui seront aidés à 80% (FEADER et CD 82).

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : CONVENTIONNEMENT LEADER V 2014/2020 ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES PRIVES POUR PARTICIPER AUX COMITES DE PROGRAMMATION

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a délibéré le 03 octobre 2014 sur le dossier de candidature au programme LEADER V, formellement déposé le 30 novembre 2014.

Un courrier de Monsieur le Président de Région Midi-Pyrénées du 21 juillet 2015 notifiait au PETR du Pays Midi-Quercy que sa candidature avait été retenue par le Comité Régional de Sélection LEADER.

Ce dernier précisait également qu'un travail d'ajustement restait à accomplir pour pouvoir aboutir à un conventionnement entre le Groupe d'Action Local (GAL), porté par le PETR du Pays Midi-Quercy, l'autorité de gestion (Conseil Régional) et l'organisme payeur (l'ASP).

La délibération prise lors de la Commission Permanente du 09/07/2015 qui notifie cette sélection, a également confirmé le montant de l'enveloppe financière FEADER dédiée au GAL Pays Midi-Quercy qui est de 2.01M€. Cette enveloppe pourra être réévaluée à mi-parcours en fonction de l'avancement du programme.

Le pilotage et la gouvernance de ce programme seront assurés par un Comité de Programmation composé de membres élus et privés. Il se réunira régulièrement pour valider l'instruction des projets et sera ainsi garant de la mise en œuvre de la stratégie LEADER.

Dans ce cadre, il est donc proposé de rembourser les frais de déplacements des membres de la sphère privée pour se rendre à ces comités de programmation. Ces remboursements seront effectués sur la base minimale du taux kilométrique appliqué dans la fonction publique territoriale pour un véhicule d'une puissance fiscale de maximum 5 CV.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le projet de convention GAL Midi-Quercy / Région MP /ASP à intervenir pour la mise en œuvre du programme LEADER V 2014/2020 sur le Pays Midi-Quercy
- **APPROUVE** la composition du comité de programmation Leader MQ proposée dans la convention
- **APPROUVE** le principe de remboursement de frais de déplacement des membres de la sphère privée pour participer aux Comités de Programmation LEADER du Pays Midi-Quercy pour ce programme 2014/2020
- **APPROUVE l'ENGAGEMENT** du PETR du Pays Midi-Quercy à gérer Leader sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs ou attendus par l'autorité de gestion
- **DIT** que les frais de remboursement seront remboursés sur la base du tarif appliqué dans la fonction publique territoriale pour une puissance fiscale maximum de 5CV
- **AUTORISE** le Président à négocier et signer tout document relatif à Leader dont la présente convention GAL/REGION/ ASP
- **DELEGUE** au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'évolution de la composition du Comité de Programmation

M.DARBOIS Philippe a présenté la composition du Comité de programmation qui a été jointe au projet de convention LEADER envoyée à l'autorité de gestion (cf : en pièce jointe).

- ❖ Projet de Règlement Intérieur (RI) du Comité de programmation LEADER MQ 2014-2020 :

Pour information, le projet de RI du Comité de programmation LEADER qui précise les rôles, obligations du Comité de programmation et de ses membres se trouve en annexe du document d'appui en pages 24 à 26.

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR DU PMQ

1- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays Midi-Quercy

✕ *Information sur l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" :*

- ❖ Signature des conventions filles à Paris le 18/11/15 :

M.TSCHOCKE s'est rendu au Ministère de l'écologie et du DD le 18 nov 2015 pour représenter l'ensemble des 29 maitres d'ouvrages du PMQ (27 communes et 2 EPCI) qui vont bénéficier d'un soutien pour leurs projets inscrits dans le programme TEP CV.

Voir le lien suivant pour plus d'informations : <http://www.paysmidiquercy.fr/Territoire-a-energie-positive-pour.html>

Voir en annexe du document d'appui en pages 27 à 28 le listing des projets soutenus par TEP CV.

M.TCHOCKE a également évoqué sa participation avec Julien Birlinger à une journée à la COP 21 pour laquelle tous les territoires TEP CV étaient conviés.

Cela lui a permis notamment de rencontrer le Directeur Adjoint de l'ADEME qui avait eu écho du travail mené en MQ !

Cela devrait préfigurer une suite positive pour une 2^{ème} tranche TEP CV.

❖ Délibération pour demande de subvention LEADER pour certaines actions TEPCV du PETR

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Programme d'actions « territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme lauréat à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a signé une convention avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 9 septembre 2015.

Monsieur le Président rappelle que le PETR utilise le fond TEPCV pour financer les actions suivantes:

- Etude méthanisation sur 3 sites du territoire via une prestation confiée à l'ARPE et une pré-étude confiée à la chambre d'agriculture.
- Expérimentation sur la mise en œuvre d'un « living lab » avec les laboratoires de recherche ONERA, CESBIO et CEREMA.
- Etude sur la structuration de la filière bois énergie via la plateforme bois de Nègrepelisse
- Etude « territoire développement durable » pour structurer les actions locales reliant économie, social et environnement.
- Achat de vélos électriques pour prêt aux habitants, collectivités et touristes.
- Création d'une « plateforme mobilité » pour organiser la mobilité lors d'événements regroupant plusieurs personnes (événement festif, manifestation sportive, réunion importante ...)
- Adhésion du territoire au dispositif « REZO POUCE » permettant de créer un réseau d'arrêts pour le covoiturage.
- Prestation d'animation pour le développement des circuits courts alimentaires sur le territoire.
- Prestation auprès de la FDCUMA 82 pour la réalisation d'animations auprès des agriculteurs.
- L'achat d'une voiture électrique

Monsieur le Président propose d'utiliser les fonds LEADER pour co-financer certaines actions du programme TEP CV et son animation. Il propose le plan de financement suivant pour la demande de subvention au programme LEADER :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Actions TEP CV portées par le PETR :			21 580 €
- Etude méthanisation : 19 300€ TTC	68 100€	Etat via convention TEP CV sur actions TEP CV : 21 580€	
- Living Lab : 24 100€ TTC		Leader V MQ (48%)	42 768 €
- Achat de vélos électriques : 15 000€ HT			
- Création d'une plateforme mobilité : 9 700€ TTC			
Ingénierie interne pour TEP CV :			
- Poste chargé de mission sur 2 ^{ème} semestre 2015	21 000€	Autofinancement Pays Midi-Quercy	24 752 €

TOTAL	89 100 €	TOTAL	89 100 €

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **VALIDE** les actions soutenues par le Pays
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus pour la demande de soutien du programme européen LEADER MQ 2014-2020.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.

Mme JORDANOFF a demandé des précisions et surtout les nouveautés sur l'action de développement des circuits courts de proximité alimentaires.

M.RAEVEN Pierre, membre du Bureau du PETR en charge des questions agricoles notamment a évoqué les actions d'approfondissement ou nouvelles prévues : diffusion de la charte produits en MQ aux artisans de bouche, communes... ; plateforme numérique via l'appel à projet PNA (programme nationale alimentation).

M.TCHOCKE a conforté la réponse en souhaitant élargir la dynamique circuits-courts de proximité à d'autres champs comme les éco-matériaux, la distribution d'énergie.

2- Culture / Mission Inventaire du Patrimoine du Pays Midi-Quercy

- * *Poursuite de l'élaboration du projet scientifique culturel (PSC) du Musée de Saint Antonin Noble Val en 2016*

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : ELABORATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC) DU MUSEE MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL PAR LE PAYS MIDI-QUERCY – ANNEE 2016

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que l'élaboration du PSC (dont l'intégration des orientations dans le dossier de candidature du Pays au label Pays d'art et d'histoire, est une des conditions fortes pour l'obtention du label) a été confiée au Pays Midi-Quercy, par la Commune de St-Antonin et a fait l'objet d'une délibération favorable du comité syndical du PETR en juillet 2015.

La mission, dont le besoin a été initialement évalué sur 6 mois à temps-plein, a été confiée à la chef de projet culture au PETR, en charge de l'élaboration de la candidature au label PAH, pour 3 mois à mi-temps (d'octobre à décembre 2015). Le comité de pilotage pour l'élaboration du PSC réuni le 3 décembre 2015, a confirmé la nécessité de prolonger la mission en 2016, à mi-temps de janvier à septembre inclus.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel de la mission d'élaboration du PSC du musée de Saint-Antonin de janvier à septembre 2016 :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Poste chef de projet culturel 9 mois à mi-temps (salaires, frais de déplacement, formation, frais annexes)	18 750 €	DRAC (30%)	5 625 €
		Leader V MQ (43%)	8 125 €
		Commune de St Antonin (3%)	625 €
		Autofinancement Pays Midi-Quercy (23%)	4 375 €
TOTAL	18 750 €	TOTAL	18 750 €

Plan de financement sur la totalité de la mission, soit sur 12 mois (octobre 2015 à septembre 2016) :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Poste chef de projet culturel 12 mois à mi-temps (salaires, frais de déplacement, formation, frais annexes)	25 000 €	DRAC (35%)	8 750 €
		Leader V MQ (40%)	10 000
		Commune de St Antonin (5%)	€
		Autofinancement Pays Midi-Quercy (20%)	1 250 €
			5 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** les subventions mentionnées dans ce plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires

M.FERTE Denis a évoqué l'inventaire initial réalisé et qui maintenant nécessite une valorisation à travers le PSC. L'objectif de réalisation du plan d'actions qui découlera du PSC est pour la Commune, la fin du mandat.

✱ *Délibération pour les subventions / plan de financement Inventaire du patrimoine 2016*

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demandes de subvention pour l'année 2 de la convention triennale 2015-2017 avec les Conseils Régional et Départemental

Monsieur le Président rappelle que la convention cadre tripartite et trisannuelle (2015-2017) avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional, pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine du pays Midi-Quercy, permet au PETR de bénéficier du soutien technique et financier pour la réalisation de cette mission.

En 2016, la mission inventaire se poursuit avec les 4 agents (3 chargées de mission, 1 coordinatrice de projet) qui conduiront l'étude du patrimoine sur le territoire, en particulier en Quercy Caussadais (Caussade et St-Georges en cours de finalisation).

Le comité de pilotage annuel sera fixé en fonction du calendrier de la nouvelle Région, dans le courant du premier semestre 2016. Le bilan des actions et le programme en cours de l'opération seront présentés.

Afin de solliciter la réalisation de l'avenant financier annuel 2016 auprès des Conseils Régional et Départemental, le plan de financement prévisionnel suivant est proposé:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires (3,IETP)	133 500 €	Conseil Départemental (40%)	60 000 €
Frais déplacement + formation	7 000 €		
Matériel Informatique + documentation + Communication	3 500 €	Conseil Régional (40%)	60 000 €
Frais de structure (fournitures, fonctionnement)	6 000 €	PETR Pays Midi-Quercy (20%)	30 000 €
Total	150 000 €	Total	150 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer la convention cadre triennale relative à cette opération.

- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération

➤ Voir en annexe du document d'appui en page 29 "Carte de l'état d'avancement de l'inventaire du patrimoine en PMQ".

3- PLIE du PMQ

- ✗ *Information sur le comité de pilotage PLIE du 09/12/15 au Comité Départemental de Tarn et Garonne :*

Une information a été faite sur le Comité de pilotage organisé par le Conseil Départemental, qui est l'autorité de gestion des fonds FSE consacrés notamment au PLIE.

M.MAFFRE et Mme PERN-SAVIGNAC se sont réjouis des bonnes relations avec le Conseil Départemental qui devrait permettre de poursuivre sereinement la mise en œuvre de ce dispositif très utile pour les personnes éloignés de l'emploi sur notre territoire MQ.

Ils ont également évoqué le risque de fracture numérique des publics du PLIE qui doivent à présent être connectés pour suivre leurs relations notamment avec Pôle emploi.

Voir en annexe du document d'appui en pages 30 à 35 le document présenté par l'animatrice du PLIE lors du CP PLIE du 09/12/2015.

- ✗ *Délibération modificative sur le financement de l'animation du programme ;*

La délibération suivante a été adoptée :

**OBJET : FINANCEMENT DE L'ANIMATION DU PLIE DU PAYS MIDI-QUERCY 2015-2016
MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT**

Monsieur le Président précise que par délibération n°2015_42 du 16 octobre 2015, les plans de financement 2015-2016 pour l'animation du PLIE du Pays Midi-Quercy ont été validés.

Monsieur le Président informe que ces plans de financement font l'objet de légères modifications et qu'il convient donc de les représenter.

Par conséquent les nouveaux plans de financement sont les suivants :

Plan de financement de l'Animation du PLIE pour l'année 2015 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	14 000 €	FSE (Conseil Départemental)	19 440 €
Fonctionnement	5 600 €	Autofinancement	160 €
Total Dépenses	19 600 €	Total Recettes	19 600 €

Plan de financement de l'Animation du PLIE pour l'année 2016 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	27 400 €	FSE (Conseil Départemental)	38 000 €
Fonctionnement	10 960 €	Autofinancement	360 €

Total Dépenses	38 360 €	Total Recettes	38 360 €

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation du PLIE du Pays Midi-Quercy 2015-2016»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

4- Habitat

✕ *Plateforme rénovation habitat privé :*

- ❖ Information sur le nouveau service proposé aux habitants du MQ et la communication mise en place - voir le lien suivant :

<http://www.paysmidiquercy.fr/NOUVEAU-J-ECO-RENOV-EN-MIDI-QUERCY.html>

Il a été évoqué des « nuits de la thermographie » qui vont à nouveau être organisées cet hiver dans 3 communes adhérentes au service CEP (Cazals, Laguépie, Puylagarde) , qui se sont portées volontaires.

- Puylagarde : Vendredi 11 Mars à 20h30 (salle des fêtes)
- Laguépie : Vendredi 18 Mars à 20h30 (salle des fêtes)
- Cazals : Vendredi 25 Mars à 20h30 (salle des fêtes)

Ces soirées permettront également de présenter le nouveau service proposé aux habitants grâce à la plateforme J'éco Renov' en MQ, en complémentarité avec l'OPAH qui perdure au moins jusqu'à mi 2016.

Une plaquette de communication présentant ces 2 dispositifs a d'ailleurs été distribuée en séance et sera diffusée largement.

- ❖ Délibération modificative sur le plan de financement de l'opération :

Une modification du mode d'intervention de l'ADEME (aide forfaitaire sur des objectifs chiffrés) et de l'organisation interne pour mettre en œuvre la plateforme de rénovation thermique a nécessité de revoir le plan de financement initialement prévu.

Un avenant de la convention financière avec l'ADEME devrait formaliser cette évolution début 2016.

De fait ces évolutions diminueront la part d'autofinancement du PETR pour la durée de l'opération (3 ans) qui passe de 70 500€ à 41 000€.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME LOCALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE : AVENANT POUR PRECISER LES OBJECTIFS ET MISSIONS AINSI QUE LE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a été retenu comme **plateforme rénovation énergétique de l'habitat privé**. Ainsi, le PETR a recruté un conseiller qui a pris son poste le 19 octobre dernier pour accompagner chaque habitant du territoire souhaitant rénover son logement (en complément de l'OPAH). Cette action se déroule en lien avec l'Espace Info Énergie et nos partenaires et grâce au soutien de l'ADEME.

Pour le volet Entreprises du bâtiment, un partenariat est construit avec la Maison de l'Emploi.

Monsieur le Président rappelle la convention de partenariat avec la MDE pour cette action. Il s'agit d'atteindre localement les objectifs du Programme de Rénovation Énergétique de l'Habitat.

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'ADEME propose au PETR du Pays Midi-Quercy de bénéficier du nouveau dispositif de soutien et d'accompagnement proposés par l'ADEME depuis janvier 2015.

Ainsi l'ADEME propose :

- Une aide forfaitaire d'un montant de 135 000 euros
- Une aide modulée en fonction du taux d'atteinte des objectifs avec un montant total de 50 € par projet accompagné, soit 9 000 € pour le Pays si nous atteignons les 180 rénovations.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de l'ADEME au travers de la signature d'un avenant.

Le plan de financement prévisionnel de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé est le suivant pour 2,5 ans (mi-2015-2017) [Un nouveau plan de financement sera réalisé pour l'année 2018]:

Dépenses		Recettes	
Accompagnement des particuliers	103 000 €	ADEME	144 000 €
Communication et sensibilisation	6 500 €		
Accompagnement des entreprises	21 000 €	Auto-financement (PETR)	41 000 €
Animation plateforme	55 000 €		
TOTAL	185 000 €	TOTAL	185 000 €

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nouvelle politique d'aide de l'ADEME
- **VALIDE** le budget prévisionnel présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'ADEME
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la Convention avec l'ADEME.

5- Urbanisme / Environnement

× *Natura 2000* :

- ❖ Délibération pour arrêter la maîtrise d'ouvrage de l'animation des 2 sites Natura 2000 du PETR en 2016

La délibération suivante est proposée :

OBJET : RETRAIT DU PAYS MIDI-QUERCY DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU SUIVI, DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DE DEUX SITES NATURA 2000 POUR LA PERIODE 2016-2017 MODIFIANT LA DELIBERATION N°7 DU 22 MAI 2014

Rappel du contexte :

Rôle actuel du Pays Midi-Quercy dans l'animation des DOCOB et conventions cadre en cours

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi-Quercy est actuellement la structure porteuse de l'animation de deux Documents d'objectifs (DOCOB) de sites Natura 2000, pour les sites suivants, **Zones Spéciales de Conservation** : « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de

la Vère » (FR 7300952) et « **Causse de Gaussou et sites proches** » (FR 7300953).

Les élus membres du comité syndical du Pays Midi-Quercy ont approuvé la candidature du SM du Pays Midi-Quercy à la maîtrise d'ouvrage de ces sites le 22 mai 2014, pour la période 2015-2017. Par la suite, lors de la réunion des comités de pilotage de ces sites qui s'est tenue le 25 juin 2014, le Pays Midi-Quercy a été désigné par les représentants des collectivités concernées comme la structure porteuse de l'animation de ces DOCOB pour cette période de trois ans (2015-2017). Cette réunion était présidée par M. Christian MAFFRE, actuel président des comités de pilotage de ces sites. Antérieurement, le Pays Midi-Quercy avait été désigné pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ces sites à deux reprises (en 2008 et en 2011), à chaque fois pour une période de trois ans.

En conséquence de cette désignation, pour chacun des sites et à chaque période, une convention cadre pour la mise en oeuvre du DOCOB du site Natura 2000 concerné a été passée entre le Pays Midi-Quercy et l'Etat (représenté suivant les cas par le préfet ou les préfets concernés) pour une période de trois ans. La convention cadre actuellement en cours a été signée le 8 juillet 2015 (pour le site des Gorges de l'Aveyron) et le 24 juin 2015 (pour le site Causse de Gaussou et sites proches). Chaque convention cadre a pour objet de **préciser les engagements de la structure animatrice (le PETR) et l'Etat (DDT 82) quant aux modalités de mise en oeuvre de chaque Document d'objectifs concerné, conformément à un cahier des charges de référence**, établi par la DREAL MP et la DDT 82. Dans chaque convention, il est notamment indiqué que la structure porteuse de l'animation s'engage à assurer les tâches administratives, techniques et financières relatives à l'animation du DOCOB concerné. Pour réaliser ces tâches, elle bénéficie d'un accompagnement financier annuel et peut externaliser tout ou partie de sa mission. La possibilité de résilier cette convention est prévue, sous conditions.

☐ Animation 2015 des Documents d'objectifs de ces sites

L'animation 2015, actuellement en cours, s'achèvera le 31 mai 2016. Dans le cadre de la convention financière passée entre le PETR du Pays Midi-Quercy et l'Etat (DDT 82) les dépenses prévisionnelles s'élèvent, pour cette animation, à 16 200 € TTC (dont 16 168,48 € éligibles aux aides). Les dépenses prévisionnelles de prestations de services et les achats prévisionnels et services extérieurs (dépenses de communication) s'élèvent à 14 240 € TTC. Les dépenses d'ingénierie interne s'élèvent à 1960 € TTC. Pour l'animation 2015, les dépenses d'animation des DOCOB sont prises en charge par l'Etat à hauteur de 90 % des dépenses éligibles ; le PETR du Pays MQ contribuera aux dépenses à hauteur de 10 %.

L'exécution des prestations de service est prévue sur 7 mois, du 3 novembre 2015 au 31 mai 2016. Les dépenses principales de prestations de service correspondent aux prestations de trois opérateurs techniques : la Chambre d'agriculture du Tarn (notamment pour des actions contractuelles des DOCOB concernant le volet agricole), le CEN Midi-Pyrénées (pour des suivis de populations de chauves-souris) et le CPIE Quercy Garonne (pour des actions de communication sensibilisation).

☐ Animations 2016 et 2017 des Documents d'objectifs de ces sites

L'animation 2016 était envisagée sur 12 mois (entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017). Le montant des dépenses prévisionnelles correspondantes était de 34 300 € TTC. Un Appel à projet a été lancé pour l'animation 2016 de Documents d'objectifs de sites Natura 2000 (au titre de l'opération 7.6.3 du PDRR) pour lesquels les maîtres d'ouvrage de l'animation de sites Natura 2000, entre autres, devaient répondre au plus tard le 26 octobre 2015. En conséquence, le PETR du Pays Midi-Quercy a adressé à la DDT 82 (en septembre 2015) une réponse à cet Appel à projet pour l'animation 2016 de ces DOCOB. Dans le cadre de cet Appel à projet, les dépenses TTC pourront être subventionnées à hauteur de 100 % (par l'Etat et l'Union européenne, sur le fonds FEADER). La sélection des dossiers de candidature est prévue en janvier 2016.

☐ Autres éléments de contexte à prendre en compte : le projet de territoire du PETR

Le projet de territoire du Pays Midi-Quercy a été élaboré au cours du 2^{ème} semestre 2015. Dans le cadre des réunions de concertation qui se sont tenues entre les mois de septembre et de novembre 2015, les élus ont exprimé leurs attentes et leurs priorités vis-à-vis du PETR. Dans ce cadre, compte-tenu des grands chantiers pour les années à venir et des projets transversaux du Pays dans lesquels il

est prévu que le PETR joue un rôle majeur, les élus sollicités se sont interrogés sur l'opportunité de poursuivre la maîtrise d'ouvrage de l'animation de ces sites Natura 2000. Dans ce contexte, un bilan de l'animation des DOCOB de ces sites sur la période 2008-2014 a été établi.

Les élus souhaitent prioriser les missions afin de mettre en adéquation les projets majeurs que le PETR compte développer (tels que l'accompagnement du projet de SCOT et la candidature du Pays Midi-Quercy au label « Pays d'art et d'histoire ») avec les moyens humains disponibles au sein de l'équipe technique du PETR.

Dans ce contexte, il est proposé aux élus de se retirer de la maîtrise d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des Documents d'objectifs de ces sites Natura 2000 à partir de l'animation 2016.

☐ Conditions de résiliation des conventions cadre en cours (2015-2017) relatives aux zones spéciales de conservation de ces sites Natura 2000

Chaque convention cadre en cours peut être résiliée à plusieurs conditions, mentionnées dans ce document (article 13), notamment :

-Si les collectivités territoriales et leurs groupements représentés au sein du comité de pilotage déchargent la structure animatrice de ses fonctions. Dans le cadre de l'animation 2015, il est prévu d'organiser une réunion des comités de pilotage de ces sites.

-A la demande motivée de l'une des parties présentée au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le retrait du Pays Midi-Quercy en tant que structure porteuse maître d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des Documents d'objectifs de ces sites Natura 2000 pour les animations 2016 et 2017
- **D'APPROUVER** un maintien de la gestion administrative des dossiers d'aides à percevoir pour les dépenses réalisées jusqu'au 31 mai 2016 (le paiement du solde de l'animation 2015 devra notamment être demandé avant le 31 août 2016 et sera perçu par le PETR après cette date).
- **D'APPROUVER** le retrait de M. Christian MAFFRE de la Présidence des comités de pilotage de ces sites Natura 2000 pour les animations 2016 et 2017
- **D'APPROUVER** la résiliation de la convention cadre relative à la mise en œuvre de chaque Document d'objectifs concerné, pour les animations 2016 et 2017
- **D'AUTORISER** le Président à adresser à la DDT 82 la lettre correspondante (demande motivée), à présenter ces retraits lors de la prochaine réunion des comités de pilotage de ces sites Natura 2000 qui se tiendra en 2016, et à retirer la candidature du PETR à une aide financière pour l'animation 2016 des Documents d'objectifs de ces sites
- **D'AUTORISER** le Président à établir et à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ *Voir en annexe du document d'appui en pages 36 à 43 la fiche de présentation d'opération 2008-2014 de Natura 2000.*

M.MAFFRE a précisé que cette opération mobilisait trop de ressources humaines ces derniers mois, notamment pour déposer les dossiers de subventions européennes et Etat.

De fait, il est donc proposé de rester un acteur de ce dispositif en participant au COPIL (Comité de pilotage) sans maintenir la maîtrise d'ouvrage directe des DOCOB (documents d'objectifs), afin d'orienter nos ressources humaines autrement (SCOT, PUI..).

M.MAFFRE a particulièrement remercié les deux Vice-Présidents des 2 sites NATURA 2000 dont le PMQ a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'animation, M.AGAM et Mme ZAMBONI, qui ont œuvré pour que ce programme soit une réussite. Le bilan proposé (voir en annexe du document d'appui p 36 à 43) démontre l'intérêt de ce dispositif pour le territoire dont la maîtrise d'ouvrage devrait par défaut être reprise par l'Etat.

✱ *SCOT*

❖ Information sur l'avancement de la démarche SCOT du Pays Midi-Quercy

- *Voir en annexe du document d'appui en pages 44 à 45 "Note d'information sur le projet de SCOT du PMQ".*

M.MAFFRE a insisté sur l'objectif de pouvoir répondre à l'appel à projet national pour soutenir les démarches SCOT ruraux en mars 2016. Pour cela un certain nombre de critères seront à respecter qui nécessitent un calendrier serré dans les prises de délibérations des EPCI et PETR au 1^{er} trimestre 2016.

Il a souhaité une parfaite collaboration et réactivité des différents partis prenantes pour atteindre cet objectif.